



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
06 avril 2023

Séance du 11/04/2023

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
9

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI,
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie
MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés :

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2023_018 Vote du budget communal 2023

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le budget ville : budget unique
avec reprise de résultats et vote par chapitre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le dit budget :

* section d'exploitation équilibrée pour **430 325.57€**

* section d'investissement équilibrée pour **242 617.00€**

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

Pour le Maire,
et par délégation,
l'Adjoint



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la
présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal
Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie
dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

13 AVR. 2023

Publication / Affichage le.....

